



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cortège funeste du narcotrafic : corruption et trafic d'armes

Question orale n° 609

Texte de la question

M. Aurélien Pradié interroge M. le ministre de l'intérieur sur le crime organisé que représente le narcotrafic avec son cortège funeste : corruption et trafic d'armes. En effet, les narcotrafiquants usent de tous les moyens que le crime organisé peut offrir, notamment l'appât d'un gain important pour corrompre des agents. Il faut prendre garde à ce fléau car il touche aux fondements de la démocratie en visant des agents de l'État et en remettant en cause les principes attachés aux services publics rendus aux citoyens. La France a besoin d'un plan ambitieux de lutte contre les corruptions liées au narcotrafic. Le trafic de stupéfiants va de pair avec le trafic d'armes, c'est le second fléau. Ce dernier connaît une croissance exponentielle avec 8 027 armes saisies en 2022. En 2024, le trafic de stupéfiants a provoqué la mort par armes à feu de 110 personnes et en a blessé 341. Les trafics d'armes sont liés aux pays en guerre (Syrie, Lybie) mais aussi l'Ukraine. La lutte contre ce trafic suppose une coopération internationale et un meilleur contrôle des frontières. Il est urgent de repenser cette lutte afin de la rendre plus efficace. Il lui demande quels plans massifs sont engagés pour être à la hauteur de ces deux batailles vitales : corruption et trafic d'armes dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Pradié](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 609

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2026](#)